

STAGE OBLIGATOIRE EN FIN DE CLASSE DE SECONDE

ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP ET ASSOCIATION ARPEJHE

Note d'information du 30/04/2025 relative aux propositions de l'association ARPEJHE

Service Académique Ecole Inclusive

Conseillère technique

Affaire suivie par : Pascale Schwager

Mél : ash-academie@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements et les directeurs d'établissements privés sous contrat.

Références :

- Bulletin officiel n° 13 du 28 mars 2024
-

Le stage obligatoire en fin de seconde a été instauré en 2024 pour l'ensemble des élèves de seconde générale et technologique. Il peut être effectué en entreprise, en administration ou en association. En 2025, il se déroulera du 16 au 27 juin.

L'association ARPEJHE et son réseau d'employeurs partenaires se mobilisent pour les lycéennes et lycéens en situation de handicap de seconde générale et technologique.

- Découvrez leurs propositions de stages collectifs : <https://actions.arpejeh.com/actions/stages>
- Vous ne trouvez pas le stage qui convient ? Déposez une candidature spontanée en ligne : <https://www.arpejeh.com/candidature/>

Inscriptions à privilégier avant le 15 mai 2025.

Pour toute question, contactez la référente académique : Chloé BŒUF, chloe.boeuf@arpejeh.com

Pascale Schwager

Conseillère technique Ecole inclusive du recteur